



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional  
de l'archéologie  
Site de Poitiers  
BP 553  
86020 POITIERS Cedex  
05.49.36.30.35

Préfecture de la Charente  
Secrétariat Général  
7, rue de la Préfecture  
16017 ANGOULEME CEDEX

Réf. U16/2460

Poitiers, le 02/01/2017

Département Charente  
Commune SAULGOND  
Adresse du projet Parc Eolien

Parcelles

Pétitionnaire LONGWING CAPITAL FRANCE

Référence du projet Installation classée

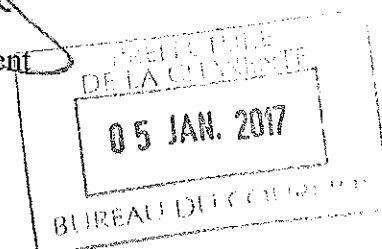
Nature du projet Parc Eolien

Conformément au code du patrimoine, et notamment son livre V, nous accusons réception, à la date du 29/12/2016, du dossier référencé ci-dessus.

Si, dans le délai de deux mois à compter de la date mentionnée à l'alinéa précédent, le préfet de région n'a édicté aucune prescription ou n'a pas fait connaître son intention d'en édicter, le projet référencé ci-dessus ne donnera pas lieu à prescription archéologique, en application de l'article 18 du décret n° 2004-90 du 3 juin 2004.

La conservatrice régionale de l'archéologie

Nathalie Fourment



Nota : Votre attention est attirée sur le fait que cette réponse n'engage le Ministère de la Culture et de la Communication qu'au regard de sa compétence « archéologie » sans présumer d'autres servitudes dans les domaines des monuments et abords de monuments historiques, ZPPAUP et secteurs sauvegardés notamment.